

PROCES-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion en Visioconférence du 06 juin 2024

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **Vanessa Mizzi - MM. Jean Brzozowski - Fabrice Garlaschi - Régis Rubies**

Absents excusés : **Mickael Guillaumot - Mickael Herry - Gabriel Jost - Jacques Olivier - Pascal Rousset**

Le procès-verbal de la réunion 28 mai 2024 du a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

PLAY OFF

Félicitations au club de la GRANDE MOTTE AS 1 pour sa victoire aux tirs au but 4 à 1 face au FC LAVERUNE 1, en U18 F.

Play off seniors F

CAZOULS MAR MAU 1 / SUSSARGUES FC 2

A 10h30 au stade Sangonis à St André de Sangonis

FORFAITS

ASM 34 (561208)

Plateaux U13 F à 5 du 1/06/2024

Courriel du 30 mai 2024

Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jours)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

FC PAS DU LOUP 1 (581021)

U15 F

Cette équipe totalisant trois forfaits :

4/05/2024 contre Sussargues FC

11/05/2024 contre St Clément Montferrier

1/06/2024 contre Ent St Thib Pezenas

Amende : 70€

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

US LUNEL 1 (547609)

27710214 - U15 F D1 (A) du 25/05/2024

Amende : 5 € (banc)

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jean Brzozowski